



Direction Générale Ressources Humaines  
32 rue Valade – 31000 Toulouse

Direction Relations Sociales,  
Qualité de Vie au Travail et Communication Interne

Cellule Relations Sociales

Nos réf.: A 22019048

Fait à Toulouse, le 20 juillet 2022

Monsieur le secrétaire général  
Syndicat FO Toulouse Ville

**Objet:** Réponse à votre courrier relatif à l'IFSE technicité pour les agents de la Réussite Educative

Monsieur le Secrétaire Général,

Monsieur De Lagoutine, membre du bureau municipal, m'a bien transmis votre courrier dans lequel vous demandez l'extension de l'IFSE « Indemnité Fonction Sujétion et Expertise » Technicité pour les éducateurs relevant du secteur de la réussite éducative.

En effet, étant donné que les agents de Toulouse Métropole et de la Mairie de Toulouse exerçant les fonctions d'éducateur spécialisé en structure d'accueil collectif affectés à la Mission Accueil Jeunes, ainsi que ceux en charge de missions de prévention spécialisée, perçoivent actuellement une prime IFSE spécifique relative à leur fonction, nous allons considérer votre demande.

Les critères de spécificité du métier feront l'objet d'un examen lors des prochains travaux sur l'évolution du RIFSEEP « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ».

En espérant avoir répondu au mieux à votre demande, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs les représentants syndicaux, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,  
Pour le Maire,  
Par délégation,  
L'Adjoint

Pierre ESPLUGAS-LABATUT

**Monsieur Henri DE LAGOUTINE**  
**Conseiller délégué en charge du Personnel**  
**Mairie de Toulouse**

**Objet** : IFSE Technicité Educateurs Spécialisés et de Jeunes Enfants – Réussite Educative

Monsieur,

Nous tenons à attirer toute votre attention sur les agents Educateurs spécialisés et Educateurs de Jeunes Enfants du service des Réussites Educatives de la Direction de l'Education.

Dans le cadre de l'actualisation du RIFSEEP des agents de notre Collectivité, nous nous satisfaisons de l'Indemnité Fonction des Sujétions et de l'Expertise dite de Technicité attribuée aux Educateurs spécialisés de la Mission Accueil Jeunes de la Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale.

Néanmoins, nous observons que les Educateurs de la Réussite Educative ne sont pas concernés par l'attribution de cette IFSE. Pour rappel, l'IFSE Technicité permet de prendre en considération certaines spécificités métiers.

Après étude objective de leur fiche de poste, les missions quotidiennes de ces agents sont similaires à celles des Educateurs de la Mission Accueil Jeunes, bien qu'ils ne soient pas rattachés à la même Direction :

- Sous la responsabilité de la cheffe de service, ils développent des actions en lien avec les missions de prévention du service de la Réussite Educative,
- En appui de la cheffe de service, du coordinateur et de l'équipe pluridisciplinaire ils mettent en œuvre des accompagnements éducatifs pour les enfants de 2 à 16 ans, et leur famille,
- Ils mobilisent les partenariats et construisent des réponses adaptées en proposant un accompagnement individualisé et personnalisé,
- Ils favorisent la socialisation, la citoyenneté, l'ouverture, l'accès au droit, en accompagnant vers des structures de droit commun, en menant des actions éducatives et en étant en soutien des enfants et leur famille, se trouvant en situation de fragilité.

A la lecture de ces informations, et en prenant en considération leurs missions quotidiennes effectives, il nous apparaît légitime d'étudier **l'élargissement de l'attribution de l'IFSE Technicité d'un montant de 2040 euros brut annuel aux Educateurs de la Réussite Educative.**

Naturellement, nous porterons cette revendication lors du prochain Comité Technique de la Ville de Toulouse, en espérant qu'elle reçoive une réponse favorable de votre part.

Certains que vous porterez un réel intérêt au présent courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Secrétaire Général**  
**Pascal MAYNAUD**



*Copies : Mme Jeanne AKLIL, SORH DGEES, DGRH Relations Sociales, DGRH Rémunération*